

MUSÉES ROYAUX

DE

Peinture et de Sculpture

DE

BELGIQUE

SECRETARIAT

N°

A

OBJET

Bruxelles,

17/11 1913

86

Marschen

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la résolution de la Commission directrice n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les collections de l'État, d

qui l'objet de Craebek et vu de nll

C ouvrage que nous tenons, Monsieur à votre disposition, pour être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue du Musée n° 9, contre la remise d'un récépissé accompagné de la présente.

Veuillez agréer, M , l'assurance de notre considération distinguée.

ANNEXE

Copie expédiée le

17/11 1913

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE, Le Secrétaire,

1204

(10)

Monsieur,

Je viens, par suite d'héritage,
s'entier en possession d'un tableau
le beuveur du peintre Graesbeek.
Le tableau a été reconnu
authentique par les experts.

On me consulta de le mettre
en vente à Paris, mais comme
il s'agit d'un artiste belge,
j'aimerais mieux donner
la préférence à mon pays.

Si la chose vous intéresse
vous me feriez grand
plaisir à venir contempler
cette oeuvre.

J vous présente, Monsieur,
mes plus profonds respects

Marschall

22 rue Botanique
L'Isle-Adam.

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

Secrétariat

TÉLÉPHONE A. 9631

Bruxelles, le 12-7 1913.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la Commission directrice examinera volontiers en vue de son acquisition éventuelle pour les collections de l'Etat le tableau que vous signalez à son attention s'il vous convient de l'envoyer à ces fins, suivant l'usage établi, au Palais des Beaux-Arts rue du Musée n° 9.

Cet envoi devra, Monsieur, avoir lieu le cas échéant à vos frais risques et périls et sans qu'il puisse résulter de ce chef, pour l'administration des Musées, aucune sorte d'engagement ou de responsabilité.

Agréé, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Secrétaire

P. Vermeir - Levaey